

Identité et coordonnées du stagiaire

à remplir impérativement recto verso

NOM :

Prénom :

né(e) le : Tél :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse internet :

Module principal : Discipline :

Niveau : ou nombre d'années :

Conservatoire fréquenté :

Nom du professeur sollicité (si plusieurs enseignants) :

Module optionnel : Discipline :

Pour les chanteurs, module 3, votre voix est : soprano - alto - ténor - baryton - basse

Un nombre de stagiaires étant imposé dans certaines classes, les arrhes versées seront remboursées si l'enseignement n'était pas dispensé ; elles ne le seront pas si l'abandon vient du seul fait du stagiaire. Aucune annulation ne pourra être retenue après le 01 Juillet 2009.

Je soussigné(e), Mme/Mr/Mlle
m'inscris ou inscris mon enfant mineur à l'Académie et m'engage à me conformer au règlement

date:
signature (parents obligatoire pour les mineurs) :

Le formulaire d'inscription sera accompagné :
- d'une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille
- d'un chèque d'arrhes de 280 Euros (ou la moitié du montant dû), sur le coût total du stage, à l'ordre exclusif de "Quattrodecim, stage musical",
- N.B.: toute falsification de document sera suivi d'un recours judiciaire

est à renvoyer à :

"QUATTRODECIM", Stage Musical
80 bis, rue du Pont St-Martial - 87000 LIMOGES
Tél. : +33 (0)5.55.34.30.49
www.music-academie.com - academie@quattrodecim.fr

la pré-inscription e-mail est possible, elle doit être confirmée impérativement par courrier, avec le règlement financier, dans les dix jours qui suivent l'envoi internet

BULLETIN D'INSCRIPTION

à remplir obligatoirement recto verso

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE				cocher ou remplir
ACADEMIE instrumentale	MODULE 1	Académie instrumentale*	390	
	MODULE 2	Académie de piano*	425	
ACADEMIE vocale	MODULE 3	Académie de technique vocale*	230	
OPTIONS	MODULE 4 a	Atelier Jazz	35	
	MODULE 4 b	Atelier musique de chambre	40	
MASTER CLASSES (modules 5)	MODULE 5 a	Master class complémentaire: supplément au module1	200	
	MODULE 5 b	Master class exclusivement	250	
HEBERGEMENT des INTERNES		Pension complète l'hébergement se fait en chambres de 3 lits	310	
		hébergement par journée	35	
		Supplément chambre individuelle	220	
		remise exclusive nouveaux stagiaires pour inscription reçue avant le 15 Mai 2009 : - 20 €	votre remise	-
EXTERNES (option midi / soir)	des repas (à 7€) peuvent être pris au restaurant de l'Académie, régulièrement ou ponctuellement		à régler sur place	
Droit d'inscription et assurance pour le stage, obligatoire pour tous les stagiaires				75
le paiement fractionné est possible sur demande			VOTRE TOTAL €

* comprenant les cours, l'orchestre, les conférences et les concerts organisés par l'Académie.

Extrait du règlement intérieur

- 1 - Peuvent s'inscrire : tous les élèves de C.R.R. (C.N.R.), C.R.D. (E.N.M.) (du 1^{er} au 3^{ème} cycle), C.R.M., écoles de musique et cours particuliers, ayant au moins trois années de pratique instrumentale, à l'exception du chant où les débutants peuvent être acceptés (nous consulter pour de plus amples renseignements).
- 2 - Les organisateurs du stage souscrivent toutes les assurances nécessaires, en couverture des risques encourus (l'académie souscrit ses assurances auprès de la M.A.I.F.). Cependant, les stagiaires devront obligatoirement être munis d'une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité et pour les mineurs, d'une décharge de responsabilité parentale en cas d'accident.
- 3 - Un directeur de centre de séjour et des animateurs prendront en charge les enfants mineurs en dehors des périodes de travail musical. Le non-respect du règlement entraînera l'exclusion immédiate du stagiaire, sans remboursement des sommes versées, ceci sans préjuger d'éventuelles poursuites.
- 4 - Les inscriptions, pour être valables, devront parvenir accompagnées d'une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille, d'un chèque d'arrhes signé par l'élève adulte ou son représentant légal.
- 5 - Le Certificat d'assurance responsabilité civile du stagiaire est à donner à l'arrivée à l'Académie.

En cas de problème pour remplir ce formulaire, et pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter au : +33 - (0)5.55.34.30.49

- L'Académie est agréée et donne droit à la perception des bons vacances de la C.A.F.
- L'Académie accepte en règlement les chèques vacances de l'A.N.C.V. en cours de validité.
- le fractionnement des paiements peut être obtenu sur simple demande : academie@quattrodecim.fr